

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

**Objet :** *RS - Participation au projet Cargho portant expérimentation sur le vélo à hydrogène*

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 59

<b>Barberaz</b>	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
<b>Challes-les-Eaux</b>	Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen - Michel Fournier
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel - Jacqueline Rol
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoît Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

- conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

## Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 081-16 C

objet **RS - Participation au projet Cargho portant expérimentation sur le vélo à hydrogène**

---

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels, et Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, indiquent que le projet Cargho consiste à tester l'usage et le modèle d'affaires de vélos à assistance électrique à hydrogène par la création d'une flotte de 20 vélos et l'installation de deux bornes de recharge.

Le projet consiste à tester ces technologies au sein de flottes captives d'entreprises et de collectivités, avec analyse des pratiques et de l'acceptabilité par les utilisateurs. Un des objectifs de ce suivi sera de préciser les conditions d'ouverture de cette technologie à un modèle de libre-service et à un modèle de location pour un usage touristique.

L'expérimentation envisagée fait partie intégrante du projet de planification énergétique de Savoie Technolac (projet Discreto Smart Grids) dont l'ambition est de montrer que les énergies renouvelables sont matures et compétitives. La maîtrise d'ouvrage du projet est donc portée par Savoie Technolac qui acquiert les 20 vélos à hydrogène ainsi que les deux stations de recharge, en assume les coûts de maintenance et de production d'énergie associés.

Les partenaires du projet sont des partenaires industriels (fabrication des vélos, des piles à combustible, production, stockage et distribution d'hydrogène), l'INES/CEA pour le suivi des équipements et le monitoring des usages, les financeurs utilisateurs du service (auxquels un ou plusieurs vélos sont mis à disposition pour une durée de trois ans), les financeurs publics et privés non utilisateurs de vélos, telle l'Ademe, mais intéressés par les retombées économiques et médiatiques, directes ou indirectes du projet.

Le budget prévisionnel du projet porté par Savoie Technolac est de 500 000 € (fabrication des vélos et des stations de recharge, maintenance, coordination...)

Cette expérimentation répond aux objectifs de la démarche Territoire à énergie positive (soutien à l'innovation dans le domaine de l'énergie, développement de nouvelles solutions de mobilité) et à ce titre, Chambéry métropole pourrait apporter un soutien financier à cette expérimentation à hauteur de 56 000 € net de taxes. Cette dépense, qui sera inscrite sur le budget développement durable, est éligible au fonds pour la transition énergétique et apparaît dans la convention avec le ministère de l'écologie pour bénéficier d'une subvention de 80 %.

Savoie Technolac mettrait cinq vélos à disposition de Chambéry métropole pour l'expérimentation, avec autorisation de collecter les données issues des utilisations, par monitoring ou questionnaires aux utilisateurs, données exploitées anonymement aux seules fins de l'expérimentation.

L'Agence Ecomobilité est associée à la démarche et pourrait, par la Vélostation, mettre quelques vélos à disposition des usagers sous certaines conditions à préciser et assurer la collecte du retour d'expérience des usagers.

Des vélos pourraient également être proposés à l'usage, sous conditions, à des agents ou des élus de Chambéry métropole, pour des déplacements domicile-travail, des déplacements professionnels ou des déplacements privés.

Savoie Technolac assurerait, pendant la durée de mise à disposition des vélos :

- la maintenance de tout le système lié à l'assistance électrique-hydrogène du vélo, contractualisée avec le prestataire fournisseur du vélo et obligatoirement réalisée par ce dernier,
- la petite maintenance, correspondant à l'entretien classique d'un vélo, qui pourra être réalisée sur demande par Savoie Technolac.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole,

**Vu** la délibération n° 043-13 C du Conseil communautaire du 30 mai 2013 relative à l'engagement dans la démarche Territoire à énergie positive,

**Vu** la délibération n° 121-13 C du 28 novembre 2013 du Conseil communautaire adoptant le Plan climat-air-énergie territorial,

**Vu** l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** la participation de Chambéry métropole au projet Cargho relatif à une expérimentation sur le vélo à hydrogène,

**Article 2 : apporte** un soutien financier de 56 000 € net de taxes à Savoie Technolac pour la mise en œuvre du projet Cargho.

**Article 3 : sollicite**, au montant maximum, un soutien financier du fonds pour la transition énergétique dans le cadre de la convention Territoire à énergie positive pour une croissance verte,

**Article 4 : assure** l'organisation de l'usage des cinq vélos à hydrogène mis à disposition de Chambéry métropole dans le cadre de ce projet,

**Article 5 : désigne** comme personne responsable de la démarche, le vice-président chargé du développement durable.

**Article 6 : autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents liés à ce projet.

le président,  
Xavier Dullin